



CAHIER DES CHARGES

" Formations à la reprise d'Entreprise ou d'Association »

CONTEXTE

La région Corse compte plus de 31 944 entreprises, réparties en :

- 2 033 établissements industriels.
- 5 112 établissements d'entreprises de construction.
- 14 294 établissements d'entreprises de transport ou de services.
- 6 428 établissements dans le domaine du commerce
- 3 127 établissements publics dans le domaine administratif, de l'enseignement, de la santé ou du social.

La transmission d'entreprise est un sujet préoccupant compte tenu du nombre important d'entrepreneurs qui partiront à la retraite dans les prochaines années. Nous savons qu'environ 40 % des entreprises ne sont pas reprises après le départ en retraite de leurs dirigeants. La préoccupation des acteurs économiques et partenaires institutionnels régionaux est confirmée par une étude de l'INSEE CORSE parue en février 2018 : « En 2019, 1500 dirigeants auront 60 ans et plus ...2500 entreprises sont susceptibles d'être à transmettre d'ici 10 ans ...».

Si 30 % des entreprises concernées sont dans le champ de l'Industrie, la Construction et le Commerce, la menace pèse également sur les structures agricoles et les associations du champ de l'économie sociale et solidaire

3 600 emplois salariés sont potentiellement menacés, dont 62 % dans les trois grands secteurs de l'économie régionale pré cités. Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire n'échappe pas au renouvellement générationnel de ses salariés, en moyenne plus âgés que ceux du reste de l'économie. Cela concerne également près d'un quart des salariés dans les établissements coopératifs.

Malgré ces chiffres, les reprises d'entreprises sont peu fréquentes dans notre région et se font :

- à 60% : rachat par un tiers,
- à 25% : rachat par une personne de l'entourage
- à 15% : rachat par un collaborateur.
-

L'étude de l'INSEE confirme également que les entreprises transmises suite à un rachat résistent mieux que les autres et qu'elles sont pourvoyeuses d'emploi par rapport à une création d'entreprise.



CADRAGE du PROJET

Cette prestation vise à sélectionner un prestataire, désigné dans ce document par « prestataire », qui devra concevoir et animer des modules de formation selon des thèmes et des durées préfixées à destination de demandeurs d'Emploi ou de personnes à la recherche d'un emploi désignés dans ce document par « stagiaires ». Cette formation a pour objectif d'accompagner ces personnes à la reprise d'entreprise ou d'association, par la formation sur des modules définis.

Cette action s'adresse donc aux :

- ✓ Aux demandeurs d'emploi / personnes à la recherche d'emploi désireux de reprendre une entreprise

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action doit permettre aux « stagiaires » d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la reprise d'une entreprise ou la direction d'une association.

Le parcours d'accompagnement et de formation sera composé de 4 blocs de compétences « métier du dirigeant d'entreprise TPE-PME et d'Alternance en Entreprise(s).

1^{er} Bloc : Comptabilité, Finances

- Connaître les outils de gestion comptable et financière
- Savoir analyser ses comptes et contrôler sa gestion
- Construire son Business plan

⇒ **Pour une durée 57 H**

2^{ème} Bloc : Gestion sociale

- Connaître les processus qui permettent d'administrer, de mobiliser et développer les ressources humaines

⇒ **Pour une durée 35 H**

3^{ème} Bloc : Communication Interne

- Maîtriser la prise de parole en public
- Actionner les leviers des actions à mettre en œuvre au sein d'une entreprise à destination de ses salariés lors d'une reprise d'entreprise

⇒ **Pour une durée 28 H**



4^{ème} Bloc : Marketing, Commercial, Digital

- Connaître l'environnement de l'entreprise
- Envisager son plan de communication et de croissance
- Etudier les pistes à connaître afin de développer son entreprise grâce au Digital. Analyse de l'existant avec les attendus du marché.

⇒ **Pour une durée 50 H**

Il est demandé d'organiser pendant ces formations et selon les sujets, la venue des « Parrains-Marraines » afin de présenter l'entreprise, son métier et son organisation (+- 20H) et d'étudier des cas terrains.

⇒ **Les 4 blocs de compétences représentent 170 H.**

⇒ **Les stagiaires ont un stage pratique de 70H en entreprise à réaliser – A prévoir dans le planning de la formation.**

⇒ **Le parcours dans sa totalité est de 240 H.**

ORGANISATION DE LA FORMATION

1) CONDITIONS DE DEROULEMENT

Modalités pédagogiques :

- Le prestataire devra proposer des modules de formation personnalisés
- La formation devra se dérouler en présentiel.
- Le prestataire devra privilégier les méthodes pédagogiques de la formation action
- L'utilisation d'études de cas, d'échanges de pratiques ou de retour d'expériences seront également utilisés afin que les participants soient en capacité de faire des liens directs avec leur reprise d'entreprise.

La formation devra donc comporter :

- Des apports de contenus théoriques et méthodologiques
- Des travaux d'intersession tutorés le cas échéant
- Des temps d'échange de pratiques
- Des outils concrets et opérationnels afin que les stagiaires puissent partager leur connaissance au retour de la formation
- Des temps d'évaluation formative avec un questionnaire d'analyse des pratiques en amont puis en aval



Calendrier et rythme :

L'action de formation devra **démarrer au plus tard au 31 décembre 2018 et s'achever au plus tard le 30 juin 2019**.

Organisation des sessions :

Le nombre de sessions est dépendant du nombre de personnes inscrites.

Le projet prévoit 36 stagiaires.

Les sessions devront être proposées à Ajaccio, Bastia et le cas échéant au plus près des participants.

La taille des groupes est laissée à l'appréciation du prestataire mais **ne saurait dépasser 8 personnes**.

Titre retenu pour l'action :

L'organisme est libre de **proposer un titre d'action** différent de celui mentionné plus haut si celui-ci lui paraît de nature à permettre une meilleure adéquation avec les objectifs de l'action.

Proposition financière :

La proposition financière ne pourra excéder 2 040 € HT par stagiaire comprenant le coût pédagogique et les frais logistiques. Elle devra s'exprimer en coût journée HT et TTC.

Le financement de cette action pourra être multi OPCA, ce qui pourra engendrer de la part du prestataire l'établissement de différentes factures au prorata des présents.

2) SUIVI DE L'ACTION

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec l'ensemble des partenaires sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires.
- Désigner un responsable pédagogique.
- Animer les sessions de formation.
- Envoyer au collectif les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action.
- Réaliser les bilans pédagogiques pour chaque formation
- Présenter l'action auprès de demandeurs d'emploi intéressés pour se former
- Faire la promotion de la formation dans les conditions définies avec le groupement d'acheteurs



Profil des intervenants

Les intervenants proposés devront posséder

- Bonne connaissance du secteur de la gestion d'entreprise
- Expérience en animation pédagogique et en dynamique de groupe
- Expertise sur la thématique

Les CV du ou des formateurs envisagés sont à fournir obligatoirement.

Sous-traitance

Le prestataire peut s'entourer de partenaires pour l'accompagner dans la réalisation de la formation, pour la conception des modules et l'animation des formations. Dans ce cas, il devra indiquer clairement dans le dossier de réponse le nom du/des sous-traitant(s) ainsi que la/les prestation(s) sous-traitée(s).

Le sous-traitant doit être accepté par le collectif et le prestataire retenu demeure responsable personnellement de la bonne exécution de la prestation.

Organisation administrative

Le prestataire retenu aura à charge l'organisation administrative des sessions de formation mises en œuvre à savoir :

- Envoi des convocations aux participants et relance éventuelle.

Un fichier avec les coordonnées des stagiaires sera fourni.

Un responsable de projet sera désigné au sein du collectif afin de faciliter la communication.

3) MODALITES PARTICULIERES

Sous réserve de respecter le même contenu, l'ensemble des partenaires du projet pourront mettre en place cette action de formation avec le prestataire retenu aux mêmes conditions financières, entrée au plus tard au 31 décembre 2018 et une fin au 31 décembre 2019

EVALUATION DE LA FORMATION

Une attention toute particulière est accordée à l'évaluation des actions de formation menées. Cette évaluation se situe à plusieurs niveaux :

- **Un bilan oral**, lors de la dernière journée de formation, en présence des participants, des formateurs et d'un représentant du collectif. Ce bilan a pour objet d'évaluer la pertinence du dispositif de formation, le degré de satisfaction des stagiaires et les éventuelles améliorations à apporter dans la perspective d'une reconduction.
- **Un questionnaire de satisfaction** écrit, distribué à chaque participant, qui doit être impérativement récupéré avant la fin de la formation et transmis au collectif.
- **Une évaluation sommative « à chaud »**, à l'initiative du formateur, dont l'objectif est de vérifier individuellement que les objectifs pédagogiques ont été atteints à l'issue de la formation. **Le prestataire présentera les modalités d'évaluation des stagiaires mobilisées dans sa réponse.** Cette évaluation se traduit par l'édition d'une **attestation de compétences**, à remettre à chaque stagiaire, qui doit pouvoir être mobilisée dans une éventuelle démarche de validation des acquis de l'expérience.
- **Une évaluation sommative « à froid »** dont l'objectif est de vérifier si les nouvelles compétences acquises par les stagiaires ayant suivi la formation tendent vers celles qui étaient souhaitées par le cahier des charges après une période de 3 mois. **Le prestataire présentera les modalités d'évaluation des stagiaires mobilisées dans sa réponse et le modèle de retour qu'il fera aux membres du collectif.**
- **Un bilan pédagogique**, rédigé par le prestataire, analysant les conditions de la mise en œuvre de l'action, notamment au regard des aspects suivants :
 - dynamique du groupe (motivation, attentes, participation, homogénéité) ;
 - modalités pédagogiques (pertinence du contenu, du rythme, des choix pédagogiques) ;
 - organisation matérielle de l'action ;
 - évaluation des effets produits par l'action (atteinte des objectifs pédagogiques, autres effets);



- préconisations d'amélioration ;
- autres besoins de formation repérés.

DOSSIER DE CANDIDATURE

En tenant compte de ce cahier des charges, **vous devez renseigner UNIQUEMENT le document joint intitulé « Proposition de prestation document à renseigner »** en annexe du cahier des charges.

Pour répondre à cet appel d'offres, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le document « Proposition de prestation » **en double exemplaire** :

- l'une faisant apparaître votre logo et votre identité,
- **l'autre en préservant l'anonymat sur tout le document** (les réponses étant examinées « à l'aveugle ») = les dossiers ne respectant pas l'anonymat seront exclus automatiquement.

Par e-mail obligatoirement :

Au plus tard le **21 septembre 2018 inclus**

Aucun délai supplémentaire ne vous sera accordé.

Personne ressource si question : jean-ange.leca@opcalia.com

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Dans l'ordre :

1. Qualité de la proposition de formation

- adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés
- originalité et pertinence de l'organisation pédagogique (contenus, méthodes)
- pertinence des supports pédagogiques et d'évaluation

2. Moyens humains mis à disposition de la formation

- expérience et qualification des formateurs pressentis par rapport au sujet traité
- qualité de l'accompagnement technique et pédagogique des apprenants tout au long du parcours
- qualité du suivi administratif

3. Références de l'organisme dans le secteur d'activité ou dans le domaine de l'action



4. Prix de la prestation

- Les OPCA, garants de l'utilisation des fonds mutualisés de leurs adhérents, seront attentifs au prix proposé.